

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 2.

N° 1.169.753

Classification internationale : G 02 d — G 03 b

Projecteur d'examen de vues diapositives.

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

Demandé le 18 mars 1957, à 11 heures, à Paris.

Délivré le 15 septembre 1958. — Publié le 6 janvier 1959.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)



La présente invention se rapporte à un projecteur d'examen de vues diapositives, permettant la vision de la projection à la lumière du jour, ce projecteur étant aisément portable, d'une construction aisée et bon marché, ledit projecteur étant en outre susceptible de recevoir des passes-vues, amovibles, de différentes natures, pour permettre la projection des clichés réunis sur des bandes ou sur des disques.

Selon la présente invention, l'écran de projection, translucide, éclairé par derrière et observé par l'avant de l'appareil, ferme une chambre de projection et sa surface est bombée, selon la forme courbée de l'image donnée du cliché plan par une optique de projection.

Il est ainsi possible d'utiliser des optiques de projection bon marché dont les corrections d'aplatissement sont peu poussées, mais en revanche à grande clarté. La forme bombée de l'écran est supportée facilement par les utilisateurs, dont les yeux sont à l'heure actuelle bien adaptés aux écrans de forme analogue sur les récepteurs de télévision. L'écran peut être façonné par matriçage dans une feuille épaisse d'une matière plastique transparente.

Le projecteur comprend en outre un transformateur d'alimentation incorporé qui est branché sur le secteur et sur un porte-lampe destiné à recevoir une lampe à filament centré, courante dans l'industrie automobile. L'optique de projection comprend un condenseur fixe, en avant de l'enveloppe de lampe et un objectif coulissant, attelé à une fourche articulée, fourche portée par une tige filetée qui se visse dans une douille montée pivotante dans une portée du support d'objectif. Cette douille est solidaire d'un disque à tranche moletée, dépassant d'une fente de l'enveloppe de la chambre de projection.

Un passe-vue est inséré dans une fente ouverte entre le boîtier de lampe et chambre de projection.

Ce passe-vue peut comporter un couloir pour la réception de vues montées sous bandes rigides,

ou des appuis arrondis de soutien de disques tournants où des vues sont montées en éventail.

L'axe de projection est légèrement ascendant et à cet effet, la chambre de projection, terminée par une visière saillante, et le boîtier de lampe, sont supportés sur un socle creux, pourvu d'une porte, pouvant servir de réserve pour le fil de connexion ou pour des séries de bandes ou disques support des vues diapositives.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé à titre d'exemple non limitatif, permettra de bien comprendre comment l'invention est mise en pratique :

La fig. 1 représente une coupe longitudinale du projecteur d'examen;

La fig. 2 montre une vue de face du projecteur.

La forme d'exécution représentée comporte un socle 1 creux, monté sur pieds élastiques 2, la partie antérieure dudit socle étant fermée par une porte 3 à charnières et à verrou élastique.

La partie supérieure, ouverte, dudit socle reçoit la paroi inférieure 4 d'une chambre de projection 5, en forme de tronc de pyramide, à face supérieure bombée.

La face postérieure de cette chambre est formée par un pied support composite 6, en matière moulée, pourvu de contreforts vissés dans la paroi 4. Ce pied support comporte une extension tubulaire 7 formant coulisseau lisse pour un tube porte-objectif 8.

Une collerette 9 du tube 8 reçoit les axes 10 alignés diamétralement d'articulation d'une fourche 11, dont la queue est fixée sur une tige filetée 12.

La tige 12 est engagée dans une douille taraudée 13, solidaire d'un disque 14 à tranche moletée, qui dépasse à l'extérieur de la paroi bombée du boîtier de chambre 5, au travers d'une fente 15. Cette douille est montée pivotante dans un alésage 16 d'un bloc 17 vissé sur la paroi postérieure du pied-support 6, au-dessus de l'extension tubulaire 7. Le mouvement axial de la douille 13 est empêché